ÉVALUATION DES PROGRAMMES

INSTRUMENTATION ET MÉTHODES

DÉNOMBREMENT DES LITS PAR CATÉGORIE D'HÔPITAUX ET CORRESPONDANCE ENTRE LES CATÉGORIES PROVINCIALES ET FÉDÉRALES, AU QUÉBEC, 1982

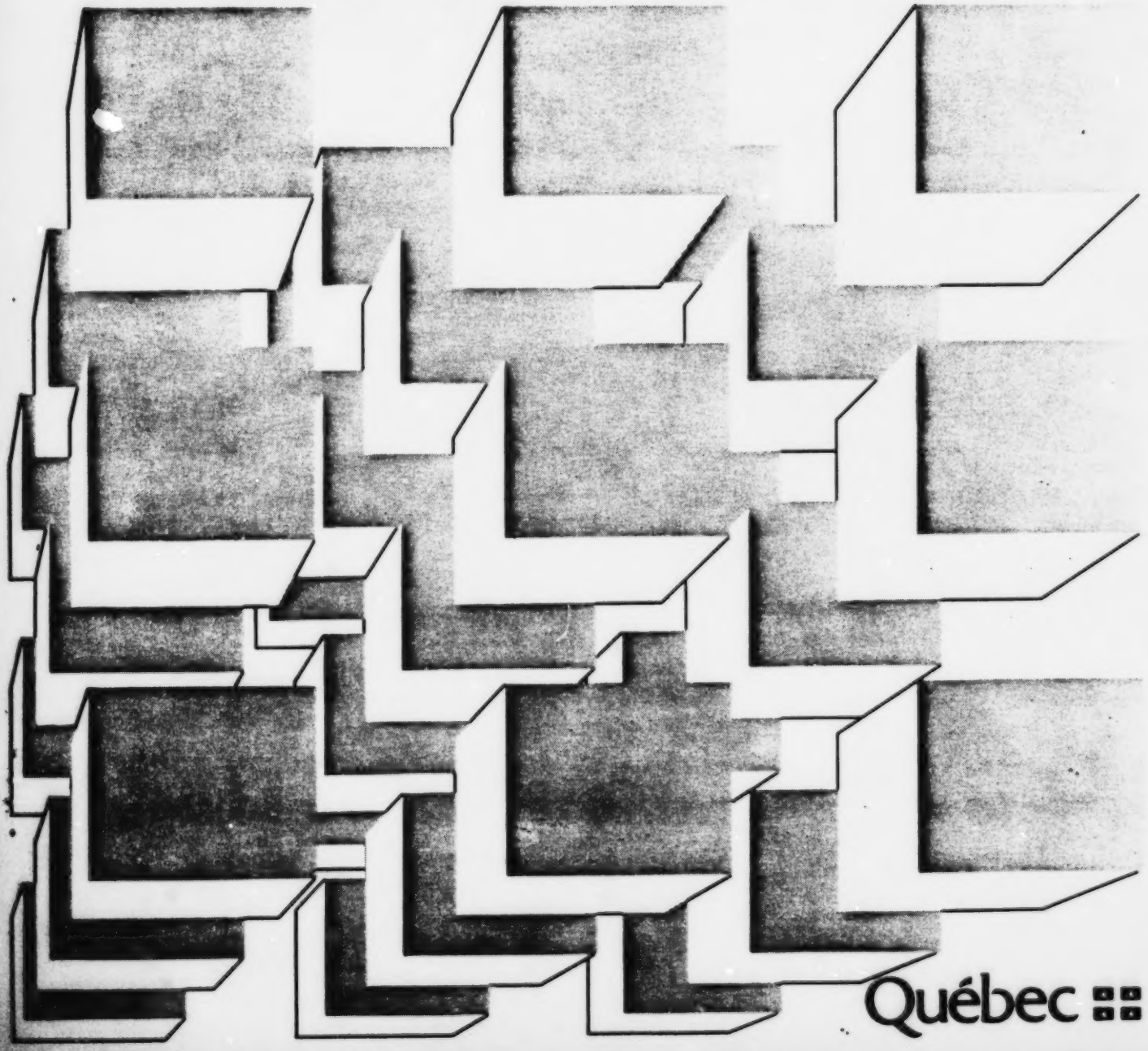

Québec

DENOMBREMENT DES LITS PAR CATEGORIE D'HOPITAUX ET CORRESPONDANCE ENTRE LES CATEGORIES PROVINCIALES ET FEDERALES AU QUEBEC, 1982

par

PIERRE MARTIN

SERVICE DES ETUDES OPERATIONNELLES

DIRECTION DE L'EVALUATION DES PROGRAMMES

MAI 1985

TABLE DES MATIERES

	Pages
INTRODUCTION.....	3
1. LES CATEGORIES D'HOPITAUX.....	4
2. LA GRILLE DE CORRESPONDANCE.....	6
2.1 LES HOPITAUX PRIVES ET FEDERAUX	6
2.2 LES HOPITAUX PUBLICS	9
3. COMPOSITION DE CHACUNE DES CATEGORIES D'HOPITAUX EN TERMES DE LITS DE COURTE DUREE, LONGUE DUREE ET PLACES D'ACCUEIL.....	11
CONCLUSION.....	14
ANNEXE: DEFINITION DES CATEGORIES UTILISEES PAR STATISTIQUE CANADA.....	15

INTRODUCTION

L'objet de ce document est de présenter la correspondance qui existe, entre la classification des hôpitaux du Québec utilisée par Statistique Canada et celle utilisée par le ministère des Affaires sociales.

L'existence de deux systèmes de classification pour les hôpitaux du Québec occasionne plusieurs méprises concernant principalement le dénombrement des lits. Le problème survient généralement lors des comparaisons inter-provinciales. Les autres provinces utilisent uniquement la classification proposée par Statistique Canada. Cependant, cette classification ne correspond pas à celle que les gestionnaires et chercheurs du Québec utilisent habituellement pour analyser le domaine des établissements de santé au Québec. Aussi est-on porté à réaménager, toujours à des fins de comparaisons, les catégories de Statistique Canada pour qu'elles correspondent, plus ou moins, à celles du ministère. Mais l'opération ne semble pas vouloir s'effectuer aussi facilement que désiré; ce document tente donc d'apporter quelques éléments de réponse à cette préoccupation.

1. LES CATEGORIES D'HOPITAUX

Le tableau 1 présente les catégories d'hôpitaux utilisés sur chacun des fichiers. En tenant compte du statut (public, privé, fédéral), les hôpitaux se regroupent en 7 catégories selon le ministère des Affaires sociales et en 10 catégories selon Statistique Canada.

Le ministère des Affaires sociales classe les hôpitaux selon la durée d'hospitalisation, courte ou longue durée, tandis que Statistique Canada utilise plutôt une classification basée sur la spécialité: pédiatrique, réadaptation, généraux, etc. Cependant, les deux systèmes sont quelque peu hybrides. Ainsi, Statistique Canada utilise une catégorie qui a trait à la durée des soins (soins prolongés) et le ministère des Affaires sociales dispose d'une catégorie "divers" qui regroupe uniquement des hôpitaux à vocation psychiatrique, ainsi que d'une catégorie "CLSC".

TABLEAU 1

CATEGORIES D'HOPITAUX
UTILISEES PAR LE MINISTERE DES AFFAIRES SOCIALES
ET PAR STATISTIQUE CANADA

MINISTERE DES AFFAIRES SOCIALES (AS-477)	STATISTIQUE CANADA (Liste des hôpitaux canadiens 83-201)[1]
PUBLICS 01 Centres hospitaliers de soins de courte durée 02 Centres hospitaliers de soins de longue durée 03 Divers (psychiatriques) 08 Centres locaux de services communautaires	PRIVES - généraux - spécialisés - pédiatriques - autres - réadaptation - soins prolongés
PRIVES 01 Centres hospitaliers de soins de courte durée 02 Centres hospitaliers de soins de longue durée	PRIVES - généraux - spécialisés - réadaptation - soins prolongés
FEDERAUX 02 Centres hospitaliers de soins de longue durée	FEDERAUX - généraux de réadaptation et soins prolongés

1 définition en annexe.

2. LA GRILLE DE CORRESPONDANCE

Les tableaux 2 et 3 présentent la grille de correspondance entre les catégories utilisées par Statistique Canada et celles utilisées par le ministère des Affaires sociales. Le tableau 2 tient compte des catégories d'hôpitaux privés ainsi que du total des hôpitaux fédéraux et publics. Le tableau 3, pour sa part, présente uniquement les hôpitaux publics par catégorie.

Le nombre de lits inscrits dans chacune des cases correspond au nombre de lits dressés spécifié au fichier du ministère des Affaires sociales. Dans les faits, il existe une différence de 100 lits dressés entre le fichier du MAS et celui de Statistique Canada. Enfin, 4 hôpitaux n'ont pu être identifiés, à la fois, sur l'un ou l'autre des deux fichiers.

2.1 Les hôpitaux privés et fédéraux

Le secteur des hôpitaux privés (tableau 2) ne pose aucun problème de correspondance. En effet, les hôpitaux généraux et spécialisés se retrouvent dans les catégories courte durée et les deux autres catégories de Statistique Canada (réadaptation et soins prolongés) se retrouvent dans la catégorie CHSLD, et ce sans qu'aucune catégorie ne soit scindée. Le secteur des hôpitaux fédéraux présente les mêmes caractéristiques puisqu'il ne comprend qu'un seul hôpital[1].

[1] Statistique Canada ajoute cependant un hôpital militaire (Valcartier, environ 60 lits) mais nous n'en n'avons pas tenu compte.

TABLEAU 2

CORRESPONDANCE DU NOMBRE DE LITS
ENTRE LES CATEGORIES PROVINCIALES ET FEDERALES
ENSEMBLE DES HOPITAUX
QUEBEC, 1982

Catég. prov. / Catég. fédér.		Privé 01 CHSCD	Privé 02 CHSLD	Privés total	Fédéraux	Public	Grand total
Hôpitaux privés Généraux	Nbre d'hôpitaux	2		2			2
	Nbre de lits	214		214			214
Hôpitaux privés Spécialisés	Nbre d'hôpitaux	1		1			1
	Nbre de lits	45		45			45
Hôpitaux privés Réadaptation	Nbre d'hôpitaux		1	1			1
	Nbre de lits		207	207			207
Hôpitaux privés Soins prolongés	Nbre d'hôpitaux	3	36	36			36
	Nbre de lits	259	2 377	2 377			2 377
Hôpitaux privés Total	Nbre d'hôpitaux		37	40			40
	Nbre de lits		2 584	2 843			2 843
Fédéraux	Nbre d'hôpitaux				1		1
	Nbre de lits				1 084		1 084
Publics	Nbre d'hôpitaux					192	192
	Nbre de lits					49 579	49 579
Grand total	Nbre d'hôpitaux	3	37	40	1	192	233
	Nbre de lits	259	2 584	2 843	1 084	49 579	53 506

TABLEAU 3

CORRESPONDANCE
ENTRE LES CATEGORIES PROVINCIALES ET FEDERALES
HOPITAUX PUBLICS
QUEBEC, 1982

Catég. prov. / Catég. fédér.		Public 01 CHSCD	Public 08 CLSC	Public 03 DIVERS	Public 02 CHSLD	TOTAL
Hôpitaux généraux Publics	Nbre d'hôpitaux	107	12		1	120
	Nbre de lits	28 625	395		40	29 070
Hôpitaux spécialisés Pédiatriques	Nbre d'hôpitaux	2				2
	Nbre de lits	929				929
Hôpitaux spécialisés Autres	Nbre d'hôpitaux	3		8		11
	Nbre de lits	384		1 287		1 671
Hôpitaux de réadaptation	Nbre d'hôpitaux	1			7	8
	Nbre de lits	104			1 111	1 215
Hôpitaux de soins prolongés	Nbre d'hôpitaux		4	7	40	51
	Nbre de lits		232	8 210	8 262	16 704
TOTAL	Nbre d'hôpitaux	113	16	15	48	192
	Nbre de lits	30 042	627	9 497	9 413	49 579

2.2 Les hôpitaux publics

Le secteur public (tableau 3) présente quant à lui une situation plus complexe. Si l'on tient compte du fait, qu'au Québec, l'on considère généralement les centres hospitaliers de soins de courte durée comme étant la somme des publics 01 (CHSCD), publics 03 (divers) et publics 08 (CLSC), on peut constater que la quasi totalité des hôpitaux généraux publics (sauf 1 hôpital de 40 lits) se retrouvent à l'intérieur des centres hospitaliers de soins de courte durée (tableau 1).

La même chose pour les hôpitaux spécialisés, pédiatriques et autres qui se retrouvent à 100% dans la catégorie des centres hospitaliers de soins de courte durée. La catégorie des hôpitaux de réadaptation, pour sa part, se retrouve à 91% (1 111 lits sur 1 215) dans la catégorie des centres hospitaliers de soins de longue durée.

Si toute ces catégories ont l'avantage de traverser en "bloc" (à l'exception de deux hôpitaux) d'un fichier à l'autre, il n'en est cependant pas le cas de la dernière catégorie soit celle des hôpitaux de soins prolongés (Statistique Canada) qui se retrouve scindée en deux grandes parties. Ainsi 40 hôpitaux regroupant 8 262 lits se retrouvent en longue durée (public 02) tandis que 11 hôpitaux, regroupant 8 442 lits, se retrouvent en courte durée. A l'intérieur de ce groupe de 11 hôpitaux, 7 sont des hôpitaux dits "psychiatriques" (8 210 lits) et 4 sont des centres locaux de services communautaires (232 lits).

La correspondance entre les catégories utilisées par Statistique Canada et celles utilisées sous la forme des regroupements "courte" et "longue durée" par le ministère s'obtient donc de la façon suivante: pour obtenir la catégorie de centres hospitaliers de soins de courte durée il faut regrouper:

- les hôpitaux généraux publics excepté l'hôpital St-Raymond de St-Raymond;

- l'ensemble des hôpitaux spécialisés;

- un seul hôpital de réadaptation soit l'Institut de réadaptation de Montréal;

- et enfin, 11 des hôpitaux de soins prolongés dont 7 sont des hôpitaux psychiatriques (Centre hospitalier Robert Giffard, Beauport, 2 500 lits; Centre hospitalier de Charlevoix, Baie St-Paul, 606 lits; Hôpital St-Julien, Bernierville, 783 lits; Hôpital des Laurentides l'Annonciation, 534 lits; Hôpital Douglas, Verdun, 945 lits; Hôpital Rivière-des-Prairies, Montréal 630 lits; Hôpital Louis-H. Lafontaine, Montréal, 2 212 lits; total 8 210 lits dressés) et 4 sont des Centres locaux de services communautaires (CLSC des frontières, Pohénégamook, 25 lits; centre de santé de Boibouscache, Trois-Pistoles, 127 lits; CLSC de l'Erable, Plessisville, 40 lits; CLSC de Bedford, Bedford, 40 lits; total 232 lits dressés);

le reste des hôpitaux soit:

- 40 hôpitaux de soins prolongés (8 262 lits)
- 7 hôpitaux de réadaptation (1 111 lits)
- 1 hôpital général (St-Raymond, 40 lits)

totalisant 9 413 lits se retrouvent dans la catégorie des centres hospitaliers de soins de longue durée.

3. COMPOSITION DE CHACUNE DES CATEGORIES D'HOPITAUX EN TERMES DE LITS DE COURTE DUREE, LONGUE DUREE ET PLACES D'ACCUEIL

S'il est difficile de vérifier dans quelle mesure un établissement correspond à la spécialité ou à la vocation qui lui a été assignée, il est cependant possible de connaître la répartition des lits selon le type de séjour. Ainsi, le tableau 4 présente la répartition en termes de lits de courte durée, longue durée, et places en centre d'accueil. Il en ressort, qu'en termes de pourcentage de lits de courte durée, la catégorie CHSCD utilisée par le ministère est équivalente à celles des hôpitaux généraux et pédiatriques utilisées par Statistique Canada (entre 80 et 82%). Par contre, la catégorie CHSLD détient un pourcentage de lits de longue durée 12% plus élevé (CHSLD: 80,20% et hôpitaux de soins prolongés: 68,58%) que la catégorie des hôpitaux de soins prolongés. Cette différence provient de ce que les catégories "divers"

TABLEAU 4

REPARTITION EN POURCENTAGE DES LITS, DES HOPITAUX PUBLICS
ENTRE LES UNITES DE COURTE DUREE, DE LONGUE DUREE
ET PLACE EN CENTRE D'ACCUEIL

Catég. prov. / Catég. fédér.		Public 01 CHSCD	Public 08 CLSC	Public 03 DIVERS	Public 02 CHSLD	TOTAL
Hôpitaux généraux Publics	Courte durée	80,79	62,53		0	80,43
	Longue durée	13,52	26,08		100,00	13,81
	Centre d'accueil	15,69	11,39		0	5,76
		100,00	100,00		100,00	100,00
Hôpitaux spécialisés Pédiatriques	Courte durée	81,92				81,92
	Longue durée	11,84				11,85
	Centre d'accueil	6,24				6,24
		100,00				100,00
Hôpitaux spécialisés Autres	Courte durée	100,00		59,44		68,76
	Longue durée	0		17,94		13,05
	Centre d'accueil	0		23,62		18,19
		100,00		100,00		100,00
Hôpitaux de réadaptation	Courte durée	100,00			0	8,56
	Longue durée	0			88,75	81,15
	Centre d'acceuil	0			11,25	10,29
		100,00			100,00	100,00
Hôpitaux de soins prolongés	Courte durée		0	13,30	2,17	7,61
	Longue durée		65,95	58,22	78,95	68,58
	Centre d'accueil		34,05	28,48	18,88	23,81
			100,00	100,00	100,00	100,00
TOTAL	Courte durée	81,13	39,39	19,55	1,90	53,77
	Longue durée	13,25	40,83	52,63	80,20	33,85
	Centre d'accueil	5,62	19,77	27,82	17,90	12,38
		100,00	100,00	100,00	100,00	100,00

ainsi que "CLSC" ont été réparties par Statistique Canada entre hôpitaux de soins prolongés et hôpitaux spécialisés ou généraux. De fait, ces deux catégories détiennent un pourcentage élevé de lits de longue durée (divers: 52,63%, CLSC: 40,85%) et de places d'accueil (divers 27,82%, CLSC: 19,77%).

CONCLUSION

Toute comparaison inter-provinciale devrait se faire sur la base des catégories utilisées par Statistique Canada. Etant donné que certaines catégories utilisées par Statistique Canada ne sont pas assimilables dans leur entier aux catégories utilisées par le ministère, nous serions obligés, pour utiliser la base du M.A.S, d'effectuer un partage pour plusieurs catégories d'hôpitaux des autres provinces à partir de nos propres critères et définitions.

Dans les faits, une grande partie de la mésentente vient des 15 hôpitaux à vocation psychiatrique qui sont catégorisés "divers" (public 03), donc regroupés avec les hôpitaux de soins de courte durée, par le ministère. De ces 15 hôpitaux (tableau 3), 7 sont classés par Statistique Canada comme hôpitaux de soins prolongés donc de longue durée (soit 8 210 lits sur les 9 497 lits de la catégorie "divers"). Les 8 autres hôpitaux sont classés spécialisés.

Dans une moindre mesure la situation des CLSC est similaire, en ce sens que Statistique Canada a classé une partie de ces établissements, ceux assimilables à des soins de courte durée, dans la catégorie des hôpitaux généraux publics et une autre partie avec les hôpitaux de soins prolongés: ceux assimilables à des soins de courte durée.

ANNEXE

Définition des catégories utilisées par Statistique Canada:

1. Hôpital général - hôpital qui assure principalement des soins de courte durée (diagnostic et traitement) pour une grande variété de maladies ou de blessures, sans distinction d'âge et de sexe.

2. Hôpital spécialisé - hôpital qui assure principalement des soins de courte durée (diagnostic et traitement) pour un nombre restreint de maladies ou de blessures, ou qui fournit une gamme étendue de services à des personnes de sexe ou de groupe d'âge particulier.

   2.1 Pédiatrique - s'applique aux hôpitaux qui assurent des soins pédiatriques de courte durée (diagnostic et traitement), généralement aux personnes âgées de 14 ans ou moins.

   2.2 Autre - s'applique à un hôpital anticancéreux, à un hôpital ou institut de cardiologie, à un institut psychiatrique, à un hôpital obstétrique, à un institut de neurologie, à un hôpital orthopédique, etc.

3. Hôpital de réadaptation (comprend la convalescence) - hôpital qui assure principalement la surveillance constante et le traitement des personnes dont l'état est censé s'améliorer à la suite de soins de médecine physique et de réadaptation.

4. Hôpital de soins prolongés (comprend les maladies chroniques) - hôpital qui dispense principalement des traitements à des personnes qui sont affectées de maladies de longue durée, à celles dont les chances de guérison sont bonnes ou à celles qui requièrent des soins médicaux et infirmiers constants, et les maisons de repos qui sont inscrites temporairement à l'annexe de l'entente sur l'assurance-hospitalisation et dispensent des soins aux assurés; ces établissements doivent rédiger leurs rapports conformément à l'article 11 du règlement édicté en vertu de la Loi sur l'assurance-hospitalisation et les services diagnostiques.